

Arrêté portant sur la création de la commission pédagogique d'examen des candidatures en 2^{ème} année de Master (M2) Mention Sciences de la Terre et des Planètes, environnement à la Faculté des Sciences et Ingénierie

La Présidente de Sorbonne Université

VU le code de l'éducation, et notamment ses articles L.612-5 et suivants et D.612-33 et suivants ;

VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de Sorbonne Université en date du 18 janvier 2024 et du Conseil d'Administration du 30 janvier 2024 fixant les capacités d'accueil en master ainsi que les attendus dans les disciplines du périmètre des Facultés des Lettres, de Santé et Sciences et Ingénierie.

ARRETE :

Article 1 :

La commission d'examen des vœux **pour la 2^{ème} année de Master (M2) Mention Sciences de la Terre et des planètes, environnement à la Faculté des Sciences et d'ingénierie** est constituée comme suit pour l'année universitaire 2024/2025 :

Président de la commission

- Monsieur Fabrice Minoletti – Maître de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra

Membres de la commission

- Monsieur Christian Camerlynck – Maître de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Damien Do Couto – Maître de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Madame Nadaya Cubas – Maitresse de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Michaël Jentzer - Professeur agrégé - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Madame Anne Jost – Maîtresse de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Olivier Lacombe – Professeur des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Jean-Marie Mouchel – Professeur des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Ona Nguema Georges – Maître de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Ludovic Oudin – Maître de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Madame Sophie Paradis-de-Franco - Professeure agrégée - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Madame Valérie Plagnes – Professeure des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra

- Madame Katell Quenea - Maîtresse de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Fayçal Rejiba – Professeur des Universités - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Cyril Schamper – Maître de Conférences - - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Mathieu Sebilou - Maître de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Aymeric Spiga - Maître de Conférences - UFR Terre, environnement, biodiversité et OSU Ecce Terra
- Monsieur Hervé Tostivint - Professeur des Universités – Museum National d'Histoire Naturelle

Article 2

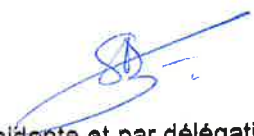
Ces dispositions sont portées à la connaissance des candidats sur le site internet de Sorbonne Université ainsi que par voie d'affichage au sein du département de formation ou de l'unité de formation et de recherche (UFR).

Article 3

Le Directeur des Formations et de la Vie Etudiante de la Faculté des Sciences et Ingénierie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 mars 2024.

La Présidente de Sorbonne Université
Nathalie DRACH TEMAM



**Pour la présidente et par délégation
la vice-présidente
formation et vie étudiante**

Stéphanie Bonneau